

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 16 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique

NOR : SSAR1806592A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 16 mars 2018, est autorisée au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique.

Le nombre de postes offerts aux concours sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 3 avril 2018.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au vendredi 4 mai 2018 à minuit, terme de rigueur.

Les dossiers de candidature comprennent :

- une copie des titres et diplômes détenus ;
- un *curriculum vitae* impérativement limité à deux pages ;
- une note de présentation dactylographiée de cinq pages au plus, décrivant les emplois occupés, les stages effectués, les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part et, le cas échéant, les acquis de l'expérience professionnelle dans le domaine de la santé publique ;
- les pièces justificatives des travaux et des activités réalisés.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le serveur du ministère des solidarités et de la santé à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement du dossier d'inscription sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription> ;
- par courriel du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 heures à l'adresse électronique suivante : [drh-concours@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr).

Le formulaire d'inscription devra obligatoirement être transmis en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le vendredi 4 mai 2018 à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère des solidarités et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement (SD1C), « Concours MISP 2018 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la clôture des inscriptions.

Les demandes d'inscription incomplètes ou transmises hors délai seront refusées.

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au vendredi 4 mai 2018, à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers transmis hors délai seront refusés.

Les dossiers de candidature devront être établis en huit exemplaires et obligatoirement transmis par la voie postale, en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse ci-dessous : Ministère des solidarités et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement (SD1C), « Concours MISP 2018 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris à partir du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : [drh-concours@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr).

La composition du jury sera fixée ultérieurement.